

## Informations Clés pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPC. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPC et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

# LAZARD HORIZON 2025-2027

FCP

Ce FIA est géré par LAZARD FRERES GESTION SAS  
FR0010046383 - Lazard Horizon 2025-2027

## Objectif et politique d'investissement

**Objectif de gestion :** Le FCP a vocation à recueillir l'épargne constituée dans le cadre de contrats d'épargne dont l'horizon est la date estimée de départ à la retraite comprise entre 2025 et 2027. L'objectif du FCP est la recherche de plus value en capital grâce à une optimisation du couple Rendement/Risque à horizon 2027 en mettant en œuvre une gestion totalement discrétionnaire.

**Politique d'investissement :** la stratégie repose sur la mise en œuvre d'une allocation optimale entre différentes classes d'actifs. L'allocation d'actifs de référence initiale porte majoritairement sur des OPCVM ou FIA action. Cette allocation de référence évolue dans le temps en fonction de la durée restant à courir, la part des actions diminuant au profit de la part investie en OPCVM ou FIA de taux, au fur et à mesure que l'on se rapproche de l'horizon prédéfini (le FCP est appelé à être dissous au plus tard le 31 mars 2027).

- pour un horizon inférieur ou égal à 3 ans (mesuré par la date de dissolution cible du fonds), l'actif net est constitué de plus de 90% de produits de taux, majoritairement d'instruments de trésorerie et de liquidités (liquidités dans la limite de 3% maximum de l'actif net) ;

- pour un horizon supérieur à 3 ans et inférieur ou égale à 15 ans (mesuré par la date de dissolution cible du fonds), l'actif net est constitué de plus de 50% d'instruments financiers de taux d'intérêt et de liquidités (liquidités dans la limite de 3% maximum de l'actif net) ;

- pour un horizon supérieur à 15 ans et inférieur ou égal à 27 ans (mesuré par la date de dissolution cible du fonds), l'actif net est équilibré autour de 50% actions et 50% instruments financiers de taux d'intérêt et de liquidités (liquidités dans la limite de 3% maximum de l'actif net) avec une marge de variation de +/- 20 % sur chaque classe d'actifs en fonction des conditions de marché ;

- pour un horizon supérieur à 27 ans (mesuré par la date de dissolution cible du fonds), l'actif est principalement constitué d'actions. Autour de cette allocation de référence, le gérant pourra augmenter ou diminuer les proportions investies dans les différents actifs en fonction des perspectives de marché et de ses anticipations.

Le FCP pourra investir la totalité de son actif en OPCVM ou FIA de

droit français gérés par Lazard Frères Gestion SAS.

Le FCP peut utiliser des futures, des swaps de change et du change à terme, négociés sur des marchés réglementés et/ou organisés et/ou de gré à gré pour couvrir et/ou exposer, dans la limite d'une fois l'actif net, le portefeuille aux risques action, de taux et de change. Les instruments de change seront utilisés en couverture uniquement.

### Affectation des sommes distribuables :

Affectation du résultat net : Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation

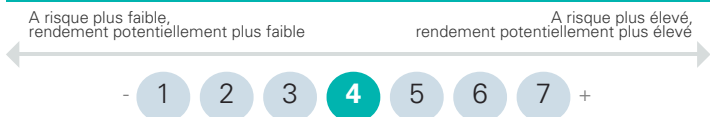
**Autres informations :** Les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) sont intégrés à la gestion au moyen d'un modèle d'analyse et de notation interne qui influence directement la gestion sans pour autant constituer un facteur déterminant de la prise de décision. L'OPC relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 dit « Règlement SFDR ».

**Durée de placement recommandée :** Cet OPC pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant sa dissolution.

**Faculté de rachat :** Les ordres sont exécutés conformément au tableau ci-dessous

J ouvré	Jour d'établissement de la VL (J)	J+1 ouvré	J+2 ouvrés
Réception quotidienne des ordres et centralisation quotidienne avant 10h00 (heure de Paris) des ordres de souscription et de rachat	Exécution de l'ordre au plus tard en J	Publication de la valeur liquidative	Règlement des rachats

## Profil de risque et de rendement



### Explication de l'indicateur et ses principales limites :

L'exposition diversifiée au marché actions, au risque de taux et de change explique le classement de l'OPC dans cette catégorie.

Les données historiques utilisées pourraient ne pas donner une indication fiable du profil de risque futur de l'OPC. Rien ne garantit que la catégorie affichée demeure inchangée, et le classement est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus basse n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Le capital n'est pas garanti.

### Autres facteurs de risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

- **Risque de crédit :** Risque éventuel de dégradation de la signature d'un émetteur ou celui de sa défaillance qui induira une baisse du cours du titre.
- **Risque lié aux dérivés :** Le recours à ce type d'instruments financiers peut amplifier le risque de pertes.

La survenance de l'un de ces risques pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative de l'OPC. Les autres risques sont mentionnés dans le prospectus.

## Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPC y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

### Frais ponctuels prélevés avant ou après l'investissement

Frais d'entrée 0%

Frais de sortie 0%

Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

### Frais prélevés par l'OPC sur une année

Frais courants 1,29%\*

### Frais prélevés par l'OPC dans certaines circonstances

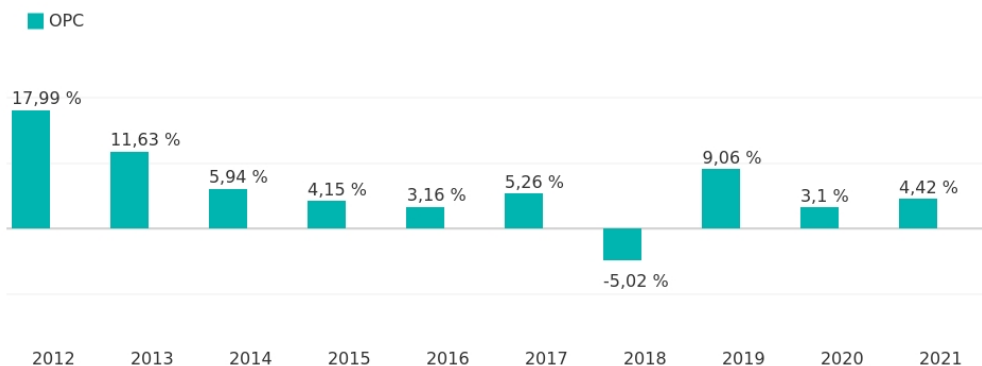
Commission de performance Néant

\*Le chiffre communiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/03/2022. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. La description comprend les frais directs et indirects.

Pour plus d'informations sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique frais et commissions du prospectus de cet OPC, disponible sur le site internet [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPC, lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

## Performances passées



Les performances passées ne constituent pas une indication fiable des performances futures et ne sont pas constantes.

Les performances sont calculées après déduction des frais prélevés par l'OPC.

**Date de création de l'OPC :** 23/03/2004

**Devise :** EUR

**Indicateur de référence :** Néant

## Informations pratiques

**Nom du dépositaire :** CACEIS BANK.

**Lieu et modalités de communication de la valeur liquidative :** La valeur liquidative est communiquée d'une manière quotidienne par affichage dans les locaux de LAZARD FRERES GESTION SAS et sur internet [www.lazardfreresgestion.fr](http://www.lazardfreresgestion.fr).

**Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPC :** Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de LAZARD FRERES GESTION SAS, 25, rue de Courcelles 75008 Paris France.

**Nature des souscripteurs à qui le produit est destiné :** Tous souscripteurs.

**Fiscalité :** Selon votre régime fiscal, les plus-values et les revenus éventuels liés à la détention de parts ou actions peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé à l'investisseur de se renseigner à ce sujet auprès de son conseil ou de son distributeur.

La responsabilité de LAZARD FRERES GESTION SAS ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de cet OPC.

Cet OPC est agréé par l'Etat français et réglementé par l'Autorité des Marchés financiers. LAZARD FRERES GESTION SAS est agréée par l'Etat français et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au **15/07/2022**.